

J'envisage que mon enfant puisse bénéficier des activités :

- accueils périscolaires centre de loisirs le mercredi
 restauration scolaire centre de loisirs durant les vacances scolaires

① Les réservations de ces services se feront ultérieurement sur votre espace famille

Si vous avez choisi l'activité **restauration scolaire** ou centre de loisirs :

- Régime alimentaire : Aucun Végétarien Sans porc Panier repas
Uniquement pour les enfants ayant un P.A.I.

J'autorise **mon enfant à rentrer seul** après l'accueil du soir ou le centre de loisirs :

- Oui Non

Si non, compléter **la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant** :
(autres que les représentants légaux)

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de téléphone	Lien avec l'enfant

Signature des parents

PIÈCES À FOURNIR :

DOSSIER SCOLAIRE

- Certificat de radiation de l'école précédente
- Acte de naissance de l'enfant ou photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Attestation contrat d'électricité/gaz, facture d'eau, facture internet, quittance de loyer, appel de fond, ou assurance habitation)
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant (pages 90 à 93)

DOSSIER PERISCOLAIRE

- Justificatif d'imposition 2018 sur les revenus 2017
- Un RIB (si vous choisissez le prélèvement automatique)

CAS PARTICULIERS

- Parents séparés : jugement relatif à la garde de l'enfant, planning de garde alternée + justificatif de domicile de l'autre parent
- Parent hébergé : Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + photocopie de la dernière taxe d'habitation + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + courrier au nom de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Serris. Elles sont conservées pendant la durée de la scolarité primaire de votre enfant et mises à jour chaque année. Conformément au Règlement général sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant contact@serris.fr

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Niveau scolaire 2019/2020 :

Représentant légal 1 : père mère

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Téléphone : Portable Domicile Pro.....

E-mail :

Employeur (et ville) :

Représentant légal 2 : père mère

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Téléphone : Portable Domicile Pro.....

E-mail :

Employeur (et ville) :

N° Allocataire CAF : 77 Autre département

Régime allocataire : Régime général MGEN
 MSA Régime Social des Indépendants

Nombre d'enfants à charge :

En cas de séparation des parents :

Garde alternée Garde exclusive (représentant 1)

Vous devez fournir le justificatif de domicile du représentant 2

Vous devez fournir le jugement de séparation et/ou le planning de garde alternée

DOSSIER SANTÉ DE L'ENFANT

Date du dernier vaccin diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP) :

Allergie :

Maladie :

Pour toute maladie ou allergie signalée, nous vous informons qu'il faudra mettre en place un **P.A.I.**

Protocole d'Accueil Individualisé avec le directeur d'école et le médecin.

Votre enfant est-il porteur de **handicap** : Oui Non

Votre enfant aura-t-il besoin d'une **A.V.S Auxiliaire de Vie Scolaire** : Oui Non

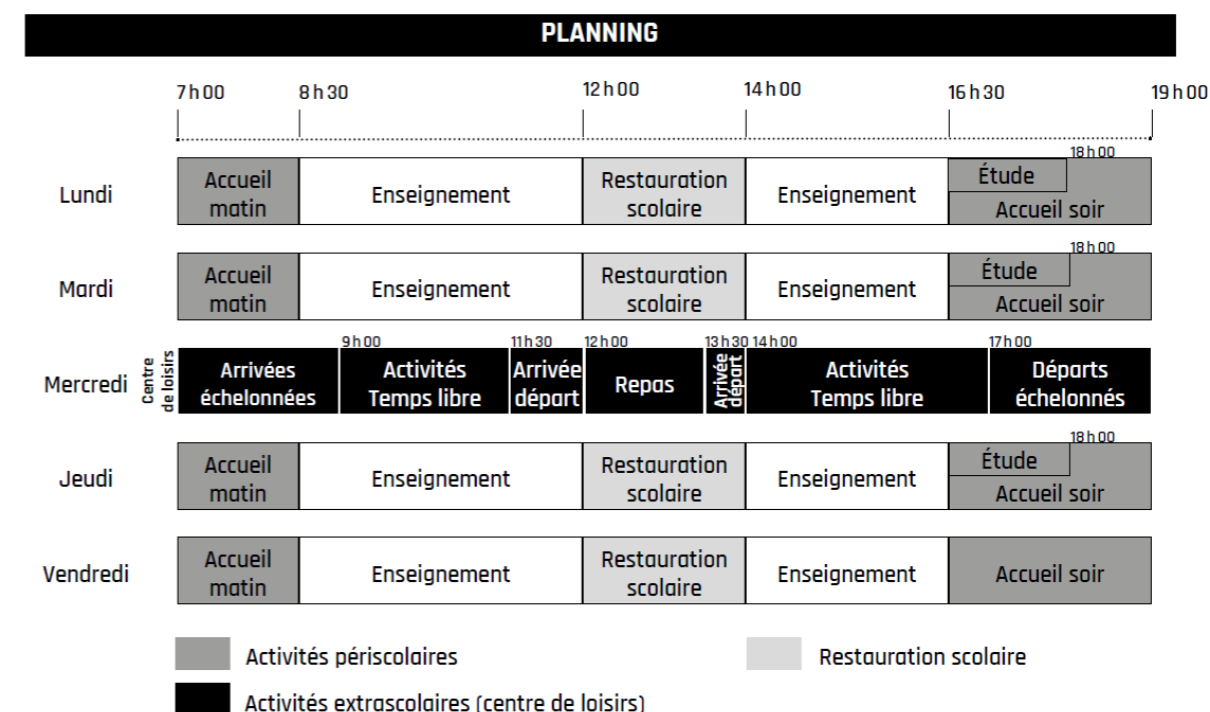
AUTORISATIONS

L'enfant peut-il être pris en photo/filmé et son image publiée sur les différents supports de communication de la ville (site internet, Le Serrisien, publications municipales, Facebook, etc.) ?

Oui Non

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE 2019/2020

À compléter uniquement si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli aux services périscolaires, au centre de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires



Retrouvez les tarifs sur l'espace famille www.espace-citoyens.net/serris

Pour bénéficier des tarifs de restauration scolaire et centre de loisirs au quotient familial, merci de fournir votre dernier justificatif d'imposition.

Extrait du règlement intérieur des services périscolaires / extrascolaires

- Les **réservations et annulations** pour les accueils périscolaires, la restauration scolaire et le centre de loisirs le mercredi sont possibles **au plus tard 3 jours (ouverts) à l'avance**.
- Le **centre de loisirs durant les vacances** doit être réservé aux plus tard **3 semaines à l'avance**.
- Une pénalité sera appliquée en cas d'utilisation des services sans réservation préalable :
 - restauration scolaire : facturation du service au prix coûtant soit 5.60 €
 - accueils périscolaires : supplément de 15 € en plus du prix du service
 - centre de loisirs le mercredi : supplément de 15 € en plus du prix du service
- **L'inscription aux études surveillées est annuelle** (lundi et/ou mardi et/ou jeudi). Il est possible de se désinscrire à chaque trimestre
- Seul un **certificat médical d'au moins 3 jours consécutifs** d'absence (au nom de l'enfant et fourni dans les 8 jours) permettra la déduction de services périscolaires pour la période concernée
- Les **retards seront pénalisés** financièrement : 15 € par retard.
- Vous disposez d'un **déla**i d'un mois pour régler votre **facture** ou pour toute réclamation sur celle-ci.
- Vous devez être à jour de vos factures pour accéder aux services.

Le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires est disponible dans sa globalité depuis l'espace famille (onglet « infos pratiques »).